



# **ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**15<sup>ème</sup> Session  
26 Septembre - 1er Octobre 2011**

## **SYNTHESE**

# **Commission des Affaires Sociales**

Rapporteur Général : Françoise Lindemann

## **Membres de la Commission**

Président : M. Guy SAVERY  
Rapporteur : Mme Françoise LINDEMANN  
Vice-Président : Mme Françoise MENSAH  
M. Michel DUCAUD  
Secrétaire : M. Robert LABRO

Mme Francine BOUGEON-MAASSEN  
M. Jean-Pierre CANTEGRIT  
M. Jean-Pierre CAPELLI  
Mme Marie-José CARON  
M. Ramon CASAMITJANA  
M. Jean-Daniel CHAOUI  
Mme Christiane CICCONE  
M. Thierry CONSIGNY  
M. Jean CONTI  
M. Joël DOGLIONI  
M. Jean DONET  
Mme Violette GORNY  
Mme Michèle GOUPIL  
M. Daniel GRANIER  
Mme Marie-Claire GUILBAUD  
Mme Nicole HIRSH  
M. Marc JAMIN  
Mme Christiane KAMMERMANN  
M. Gabriel LAFAVERGE  
M. André LEMONNIER  
M. Jean-Louis MAINGUY  
M. Alain-Pierre MIGNON  
Mme Amanda MIRANDA  
Mme Monique MORALES  
Mme Régine PRATO  
Mme Brigitte SAIZ  
Mme Jeannine SANDMAYER  
M. Frank SCEMAMA  
M. Georges SEILHAN  
M. Vajoumouny SHANKAR  
Mme Joëlle VALERI

Le Président de la Commission, Monsieur Guy SAVERY, se félicite de la nomination d'un Secrétaire d'État pour les Français de l'Étranger.

Audition du bureau de la Commission vendredi 23 septembre 2011 par Monsieur Serge MUCETTI, Directeur du Cabinet du Secrétaire d'État aux Français de l'Étranger, Monsieur David DOUILLET.

Au cours de cette réunion le Président SAVERY a exposé les problèmes suivants :

- A budget constant comment arriverons nous à faire face aux dépenses de l'Aide Sociale à l'étranger.
- Quelle mesure sera prise concernant l'aide due par l'État pour le prise en charge d'une partie des cotisations « assurance maladie » pour les personnes relevant de la 3ème « catégorie aidée » de la CFE.
- Quelles dispositions ont été prises concernant les handicapés, l'intégration des enfants handicapés dans les établissements scolaires à l'étranger (assistante de vie – locaux adaptés)
- Quelles dispositions peut-on attendre suite à la loi n. 2009-1646 du 24 décembre 2009 – article 72 – mise en application le 1er janvier 2011, qui précise que ne peuvent adhérer à l'assurance volontaire vieillesse (AVV) les personnes exerçant une activité à l'étranger et les personnes chargées de famille et effectuer des rachats à ce titre, à la condition d'avoir été à la charge, à quelque titre que ce soit, d'un régime obligatoire français d'assurance maladie pendant une durée minimale de cinq ans.

En l'état, sont exclus les Français nés et ayant travaillé à l'étranger et n'ayant jamais eu un attache administrative en France.

Monsieur MUCETTI nous assure que tout budget assuré est un budget à l'abri (budget non consommé pouvant être réattribué)

Les membres du bureau ont convenu de faire des propositions pour le plan triennal 2013/2015.

Concernant les handicapés il a été convenu de ne plus raisonner de façon

hexagonale. Mettre au point un corpus de règles pour les Français de l'Étranger, base d'une vraie politique sociale pour les Français de l'Étranger à l'image de ce qui est fait pour les Français d'Outre Mer.

Faire des propositions sous un plan géographique.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

## **TRAVAUX DE LA COMMISSION**

La Commission a reçu le 26 septembre le Docteur Benoît LAVALLART qui nous a entretenu sur le plan Alzheimer.

Le Docteur LAVALLART nous a parlé de la maladie en soi mais surtout de l'énorme problème des aidants (famille ou personnel médical). Il a conseillé le Bip (pour situer la position de la personne) pour les malades et la mise en place le plus rapidement possible d'un mandat de protection future.

Il a conseillé également la lecture du Manuel de l'Assistant de soins en Gériatrie – Edition Elsevier Masson ([www.amazon.fr](http://www.amazon.fr)) dont il existe une version française et anglaise.

En France plusieurs dispositions sont en place :

- remboursements : 70% pour les soins et 30 % pour la dépendance.
- plate-forme d'accompagnement et répit (pour les aidants – couples – malade)

Informations : [www.plan-alzheimer.gouv.fr](http://www.plan-alzheimer.gouv.fr)

Monsieur Ramon CASAMITJANA, Président du CEFAR, rappelle les structures mises en place de 7 établissements d'accueil pour les personnes âgées, dont certaines atteintes de la maladie d'Alzheimer et dépendantes. Il déplore le manque de crédits attribués pour le fonctionnement de ces établissements.

Un groupe de travail de six membres – Monique Morales – Guy Savery – Marie-Claire Guilbault – Thierry Consigny – Armanda Miranda – Françoise Lindemann -de la commission s'est constitué pour établir des propositions afin de venir en aide aux malades et aux aidants.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Faisant suite à la communication de l'article du « Parisien » du 16 septembre 2011 sur « **la fraude à la Sécu : les expatriés dans le viseur de Bercy** » (copie en annexe). La commission propose d'adresser un courrier au Directeur Général de la Cnam, Monsieur VAN ROEKEGHEM, pour que des vérifications nécessaires soient faites afin que l'ensemble des Français de l'Étranger ne puissent faire l'objet de ces accusations, et que soient précisées les conditions dans lesquelles les Français de l'Étranger peuvent être remboursés de leurs frais médicaux en France.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

La Commission a reçu Monsieur Olivier NICOLAS, Sous Directeur de l'expatriation, la scolarisation et l'aide sociale, Madame Marilyne SARR, Madame Martine LATOUR, Monsieur Vivian DARROQUE, Madame Marie-Hélène BARAJAS-LAMY et Madame Josette MIRA.

Monsieur NICOLAS fait le bilan de l'année 2010 :

Crédits déconcentrés stables – 15.071.128 Euros pour les CCPAS

- allocation solidarité en baisse de 6,38% à cause de la diminution du nombre d'allocataires, en partie requalifiés dans le cadre de l'aide aux adultes handicapés – 5.925.346 Euros
- le secours enfants en détresse a augmenté 8 fois depuis sa création en 2005. En 2010 augmentation de 7 % - 485.641 Euros
- pour le complément CCPAS en Union Européenne crédit de 286.912 Euros en 2010 a été attribué

Pour 2011 une augmentation de 400.000 Euros pour les CCPAS serait prévue.

La Commission Permanente de l'Aide Sociale met en place de nouvelles règles :

- introduction obligatoire du point logement sans dérogation possible

- reclassement allocataires : Handicapés enfants devenant adultes.

Pour 2012 :

- n'existant pas de prestations sociales non contributives en Andorre retour aux prestations CCPAS à taux gelé
- mise en place du PAC (Prestation Assistance Consulaire) mesure temporaire et non automatique pour les pays de l'Union Européenne et de l'AELE. Mêmes critères d'attribution que pour le CCPAS
- Sociétés de Bienfaisance : crédits en légère baisse – 456.025 Euros en 2010 pour 89 sociétés – 450.075 Euros en 2011 pour 97 sociétés.
- pour les centres Médicaux Sociaux budget constant – 164.900 Euros pour 15 centres en Afrique Sub-Saharienne et Madagascar (23 ETP : 9 médecins expatriés, 2 médecins locaux et 12 agents locaux)
- demande de la Commission pour que les assistantes sociales puissent faire appel à des personnes qualifiées ayant une bonne connaissance de la législation sociale du pays.

Crédits Centraux :

- rapatriements – 703.171 Euros en 2010
- 521.628 à ce jour pour 2011
  - 230 personnes dont 186 financés - 54 rapatriements sanitaires dont 32 pour des raisons psychiatriques et 8 évacuations sanitaires – 162,373 Euros
  - 132 rapatriements pour indigence dont 57 pour études supérieures (billets d'avion pour les étudiants boursiers sans moyens venant continuer leurs études en France, spécialement Madagascar et Pondichery), ligne budgétaire mise en place pour la première fois.
- prises en charge des hospitalisations à l'étranger – 109.353 Euros en 2011
- soutien aux associations françaises œuvrant pour les Français de l'Étranger
  - 75.000 Euros – CEF

- 40.000 Euros – Anciens Combattants
- 4.000 Euros – FIAFE (la Commission interroge Monsieur NICOLAS sur cette subvention qui devrait en principe être inscrite au budget du Ministère de l'Intérieur et non pas sur le budget social du MAEE.
- 12.000 Euros – APAC (prisonniers et réinsertion sociale)

Monsieur CASAMITJANA soulève la difficulté en ce qui concerne le CEF, de dépenser intégralement ces subventions du fait de la complexité de leur mise en œuvre (justificatifs exigés plus onéreux que les frais)

Concernant la 3ème catégorie aidée de la CFE – 2.664.000 Euros en 2010 ont été attribués, alors que pour 2011 le budget a été arrêté à 498.000 Euros, réduits à 475.000 Euros. Monsieur NICOLAS dit attendre des retours de crédits non utilisés pour abonder la demande.....

Pour 2012, 16.235.000 Euros prévus. Pas d'évolution des crédits alors que l'on dénombre plus 3% expatriés par an, plus de personnes âgées et retraitées (tutelle et dépendance).

Le Ministère prévoit les services d'un juriste qui doit prochainement faire une proposition sur la marche à suivre par rapport aux cas de paupérisation, de détresse ou de vulnérabilité de cette population.

Suite à la loi 2009-1646 du 24 décembre 2009 – article 72 – en application au 1er janvier 2011 la Commission demande l'élaboration d'un guide sur les retraites à l'étranger (fiche par pays).

Madame MIRA indique qu'un premier guide se trouve sur le site de la MFE depuis juin 2011 .

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Monsieur Michel TOUVEREY, Directeur de la CFE, donne les actualités concernant la caisse :

- ralentissement des adhésions en 2011 – moins de salariés et plus

- d'individuels, cela dû à la conjoncture générale actuelle
- par contre plus d'adhésion étudiants.
  - Concernant l'équilibre financier la CFE a mis en place une hausse des cotisations en avril 2010.
  - la catégorie accidents du travail toujours en excédent

Conclusion la CFE sera à l'équilibre en 2011 toutes catégories confondues.

Monsieur TOUVEREY nous a également entretenu de la loi sur l' AVV (Assurance Volontaire Vieillesse) modifiée suite à une décision de la Cour de Cassation par laquelle la condition de nationalité est supprimée et qui oblige les personnes à prouver une appartenance de 5 ans à un régime obligatoire français d'assurance maladie.

Situation impossible à démontrer dans plusieurs cas et exclusion des jeunes et des Français n'ayant jamais vécu ou travaillé en France.

Monsieur TOUVEREY, suite à la demande qui a été faite par le Président Guy SAVERY s'exprime sur les dispositions prises par la caisse, suite au rapport de la Cour des Comptes :

- cotisations trop faibles
- impossibilité d'annulation de la rétroactivité
- demande de mise en place de règles CFE avec l'Union Européenne
- pour les adhésions tardives le CA de la Caisse étudiera le problème en décembre 2011

Contrôle interne :

- un Commissaire aux Comptes a été mis en place à la demande de la CFE
- La certification des comptes nécessite une préparation de 3 à 4 ans, les exigences étant de plus en plus difficiles et rigoureuses, la Caisse est en train de mettre en place un contrôle interne comportant un ensemble de dispositifs pour se protéger contre les risques à encourir.

Monsieur le Sénateur Jean-Pierre CANTEGRIT rappelle que depuis 1985 les adhésions à la CFE sont en hausse permanente et que les comptes de la Caisse ont toujours été en équilibre avec même un léger excédent.



Madame Annie ROSÉS, Directrice des Relations Internationales et de la Coordination est en poste depuis le 1er juillet 2011.

Le département des relations internationales est devenu depuis juillet 2011 une Direction. Madame ROSÉS nous transmettra le nouvel organigramme qui sera complet dans les deux prochains mois.

Madame ROSÉS fait un bilan de l'actualité CNAV suite à la réforme 2010. Ci-joint copie du power-point qu'elle nous a présenté.

Le point principal des questions a été sur la réforme des rachats et de l'adhésion, concernant notamment les activités à l'étranger.

Madame ROSÉS nous dit qu'il est compliqué de vérifier l'adhésion pendant 5 ans à un régime obligatoire d'Assurance Maladie.

Quels justificatifs demander ? Sur 20 trimestres de retraite - 20 trimestres d'assurance maladie (pas d'archives après 2 ans) - 20 trimestres de chômage ?

En général les demandes de rachat sont faites par des personnes ayant travaillé en France et en fin de carrière.

Les ayant-droits auront normalement le droit au rachat mais se pose le problème des justificatifs à fournir.

Les périodes étudiant ainsi que celles du service militaire peuvent être prises en compte.

Comme dit précédemment les Français nés à l'étranger et travaillant à l'étranger seront exclus du rachat s'ils ne peuvent justifier les 5 ans d'affiliation à un régime général de Sécurité Sociale français.

Questions de la Commission :

- Un Français ayant cotisé d'une façon obligatoire à un système local (avec convention ou non) pourra-t-il prétendre au rachat ? Actuellement NON.
- Un adhérent volontaire à la CFE depuis 5 ans peut-il prétendre au rachat ? Actuellement NON.

Les Sénateurs Christiane KAMMERMANN et Jean-Pierre CANTEGRIT proposent un amendement afin de permettre aux Français de l'Étranger à n'être pas exclus de la possibilité de rachat. Ils demandent le soutien de la CNAV.

- **Concernant le cumul de retraites** pour les personnes ayant travaillé dans différents pays ayant passés convention avec la France ?  
Pour l'instant pas de changement de la loi ; si la personne a travaillé dans 3 pays ayant passé convention avec la France il ne pourra prétendre à une retraite complète que sur 2 pays.

La loi en vigueur est ainsi et ne peut être changée sans l'autorité de l'État. Cette règle va poser problème à court terme étant donné la mobilité internationale des personnes.

- **Concernant les pensions de réversion**, retour à l'âge de 55 ans pour pouvoir y prétendre. Par contre l'assurance veuvage pour 2 ou 3 ans avant 55 ans est rétablie.
- En cas de divorce le conjoint divorcé même remarié peut prétendre à la pension de réversion. Le calcul sera fait au prorata des années de mariage.
- Si l'épouse divorcée abandonne son droit à la pension de réversion l'épouse/veuve ne pourra prétendre à la totalité de la retraite de réversion.
- Le taux calculé pour la retraite de réversion n'est plus modifiable après 65 ans et 3 mois son montant est cristallisé.
- L'avis d'imposition toujours demandé pour la retraite de réversion puisque soumise aux conditions de ressources.  
Madame ROSÉS demande qu'une liste de pays où il n'est pas obligatoire de faire une déclaration d'impôts en dessous du seuil d'imposition, soit établie afin que la caisse puisse l'enregistrer.
- **Concernant les Certificats de Vie**. Le certificat de vie spontané est refusé pour cause de fraude éventuelle.

- La Commission demande si les Conseillers AFE pourraient avoir le droit de signer les certificats de vie afin de faciliter leur envoi.
- Normalement les certificats de vie authentifiés par un notaire peuvent être acceptés. Madame ROSÉS va vérifier cette question.

Madame ROSÉS nous annonce que les Caisses de retraite AGIR – ARRCO à partir de 2013/2014 payeront mensuellement les retraites.

*Avant la fin de la réunion le Président, Monsieur Guy SAVERY, nous annonce la nomination du nouveau Secrétaire d'État chargé des Français de l'Étranger Monsieur Edouard COURTIAL, que nous recevrons en assemblée plénière vendredi 30 septembre 2011 à 11 hs.*